

COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Novembre 2020

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq novembre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Mille-Clubs, sous la présidence de Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire de BRINON SUR SAULDRE.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 15
Date de convocation : 20 Novembre 2020

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Gérard VILLETTE et Patrick MIGAYRON « Adjointes », Michel MATÉOS, Marie PETIT, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jacques DUPIN, Sonia CHAPRON, Jean-Philippe COURCELLE et Hélène ELLIER, « Conseillers municipaux ».

Absents excusés : Messieurs Lionel POINTARD « Maire » qui donne pouvoir à Denise SOULAT et Guillaume CHEVALIER qui donne pouvoir à Marie PETIT.

Marie PETIT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1. Ouverture de séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2125-5 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 Octobre 2020
4. Rapport du Maire
5. Compte-rendu des décisions prise par le Maire en vertu de ses délégations
6. Dénomination des voies communales et des lotissements
7. Avis du Conseil Municipal sur la vente d'un logement social appartenant à S.A. France Loire situé au N°2 Résidence de la Beurte

II. FINANCES :

8. Tarifs communaux 2021
9. Travaux en régie 2020
10. Réalisation d'un emprunt pour le financement de travaux d'investissement 2020 de la Commune – Choix de l'organisme

III. TRAVAUX :

11. Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux
12. Maîtrise d'œuvre pour les travaux de « Revitalisation et d'aménagement du centre bourg »
13. Convention de réalisation et d'entretien des aménagements urbains créés et existants sur le domaine public de la RD 77 entre la Commune de Brinon-sur-Sauldre et le Conseil Départemental du Cher

IV. SYNDICAT

14. Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique unique concernant la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général dans le cadre du projet de programme d'actions 2020-2025 sur les bassins versants de la Grande Sauldre et de la Petite Sauldre dans le Cher et le Loir-et-Cher

V. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 20h30.

Denise SOULAT propose de nommer Madame Marie PETIT en qualité de secrétaire de séance. Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de conseil municipal peut se tenir.

Approbation du procès-verbal du conseil du 14 Octobre 2020 :

Madame la 1^{ère} adjointe au Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 14 Octobre 2020.

Les élus présents sont invités à signer le procès-verbal de la réunion du 14 Octobre 2020, ainsi que les délibérations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE

Réunions et Rendez-vous :

- Denise Soulat fait part aux conseillers municipaux qu'une réunion avec M. Chemière, Maître d'œuvre du projet de revitalisation du centre bourg, accompagné du cabinet Neuilly, a eu lieu le vendredi 6 novembre. Cette réunion a permis de présenter l'AVP aux différents organismes (Conseil Départemental, SIAEP Brinon-Clémont, SDE 18...).
- Denise Soulat fait part aux conseillers municipaux qu'une réunion avec Mme Clament a eu lieu le jeudi 5 novembre afin de lui présenter le projet de rénovation thermique des bâtiments communaux.
- Denise Soulat informe les conseillers municipaux que le 21 octobre dernier, Mme Suzanne Venon a eu 100 ans. La Commune lui a offert un bouquet de fleurs à cette occasion.

Communauté de Communes Sauldre et Sologne :

La dernière réunion du conseil communautaire a eu lieu le lundi 16 novembre 2020. Les conseillers ont été destinataires du compte-rendu. Madame la 1^{ère} adjointe au Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions particulières.

Palmarès des Maisons fleuries 2020

Suite au confinement, la remise des prix a été annulée, mais chaque participant recevra prochainement à domicile, sa récompense pour sa participation au fleurissement de notre village. Merci à eux...

Maisons Jardins arborés fleuris		
1	CHARLON Jean	7, Le Vivier
2	MANOURY Camille	46, Rue de la Jacque
3	DESHORTIES Ibéria	40, Rue de la Jacque
4	DESRUES Huguette	10-12, Rue des Planches
5	VILLETTE Marie-France	3-4, Le Pâtis de la Poste
	MONTEIRO José	6-7, Le Pâtis de la Poste
	OLIVIER Marcel	14, Chemin Grandvaux
6	HENRIET Bernadette	38, Rue de la Jacque
	VENON Jean-Louis	4, Chemin des Grands Moulins
7	BRULAIRE Christian	24, Le Vivier
8	HARDOUIN Michel	26, Route de Chaon
Maisons Fleuries Balcons, Jardinières		
1	MANGEMATIN France	5, Route de Chaon
2	VARANNE Denise	1, Place de l'Eglise
3	GORGET Nicole	26, Rue de la Jacque
4	TESTARD Christian	5, Le Pâtis de la Poste
	PETIT Pascal	15, Chemin de Grandvaux
5	BISSONNIER Georgette	13, Chemin de Grandvaux
6	MAUGER Serge	La Genetière
7	AVRIL Jacqueline	18, Route de Lamotte
8	FOLTIER Roberte	56, Route de Chaon
9	HENRIET Robert	19, Route de Chaon
10	MAUGER Claudine	61, Route de Chaon
Trottoirs Fleuris		
1	DELORME Micheline	6, Place Carroy d'Aval
	DUPIN Chantal	14, Place de l'Eglise

Catherine Huppe, adjointe déléguée aux espaces verts, ajoute que les couturières ayant confectionné près de 550 masques pour les habitants de la Commune en avril dernier, seront également remerciées prochainement.

▪ **Informations diverses :**

- Madame la 1^{ère} adjointe au Maire informe le Conseil Municipal des dates suivantes :
 - Dates des prochains conseils municipaux :
 - Mercredi 16 décembre 2020
 - Mercredi 27 Janvier 2021
 - Mercredi 17 Mars 2021
 - Mercredi 14 avril 2021 (vote du BP)

- 7 et 8 décembre installation des illuminations de Noël et dépose le 4 janvier 2021.
- Fermeture des services municipaux les après-midis des 24 et 31 décembre 2020.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

**Fait à Brinon-sur-Sauldre à la date sus indiquée et affiché le 25 Novembre 2020,
Pour copie certifiée conforme au registre des décisions du Maire.**

1- Délibération n° 2020-0130

Objet : Dénomination des voies communales et des lotissements

Denise SOULAT expose au conseil municipal :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et aux places publiques de la Commune.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient pour faciliter le repérage pour les services des secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes...), le travail de la Poste et des autres services publics et commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des lots et de procéder à leur numérotation.

Suite à plusieurs demandes d'administrés et du Centre des Impôts Fonciers de Bourges (CDIF), il convient de prendre une délibération afin de nommer certaines voies communales et lotissements, absents de la base de données du fichier Fantoir du CDIF.

Il conviendra également de prendre un arrêté du Maire afin de numéroté toutes les parcelles des lotissements et des voies communales, et de le transférer au CDIF.

Madame la 1^{ère} adjointe au Maire présente la dénomination des voies communales et lotissements comme suit (voir plan en annexe 1) :

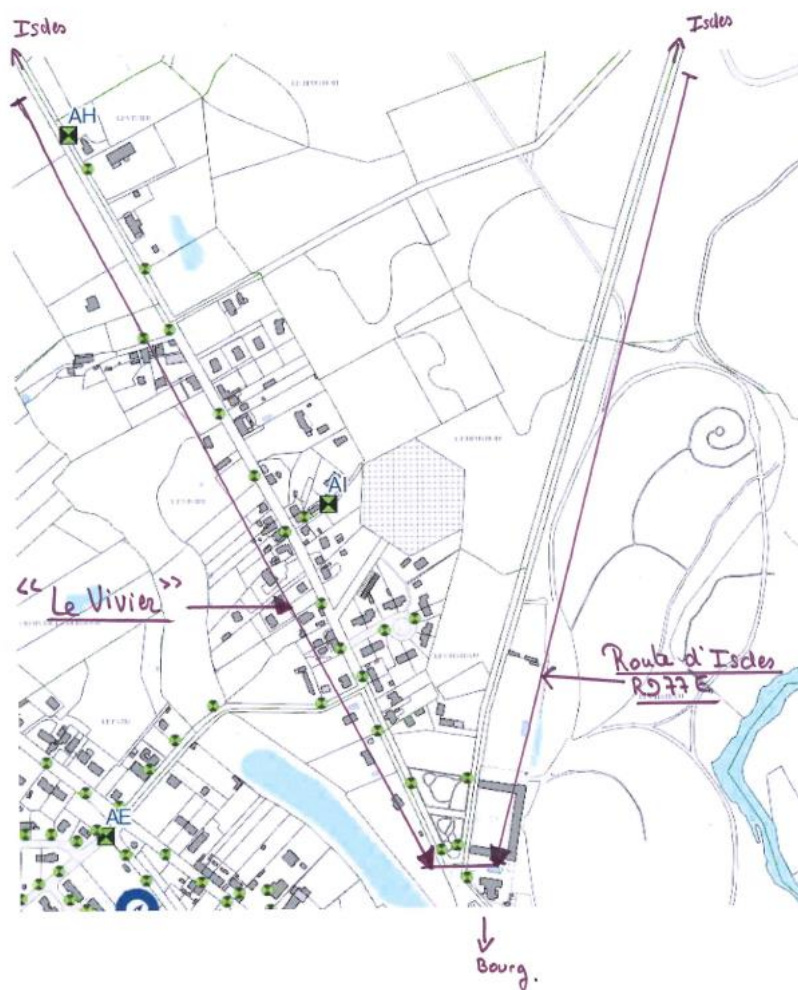
- La voie communale N°7 sera nommée : **Le Vivier**
- La route départementale N°77 E sera nommée : **Route d'Isdes – RD 77 E**
- **Chemin de Grandvaux**
- **Lotissement « Le Beugnon »**
- **Lotissement « La Noue Margot »**
- **Lotissement « Les Pointards »**
- **Lotissement « Le Patis de la Poste »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

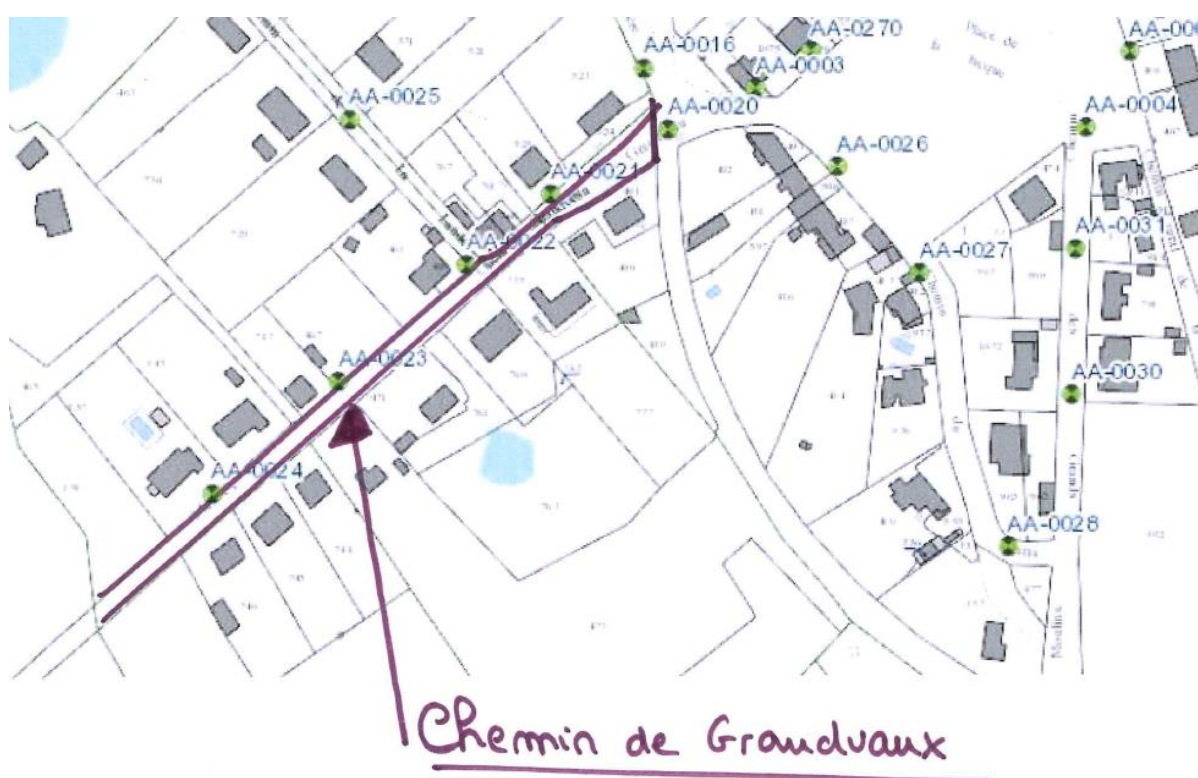
- **DECIDE de procéder à la dénomination des voies communales et des lotissements comme indiqué ci-dessus, et selon les plans de l'annexe 1 à cette délibération ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de faire un arrêté municipal pour numéroté toutes les parcelles des lotissements et des voies communales selon l'annexe 1 à cette délibération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette affaire.**

Annexe 1 :

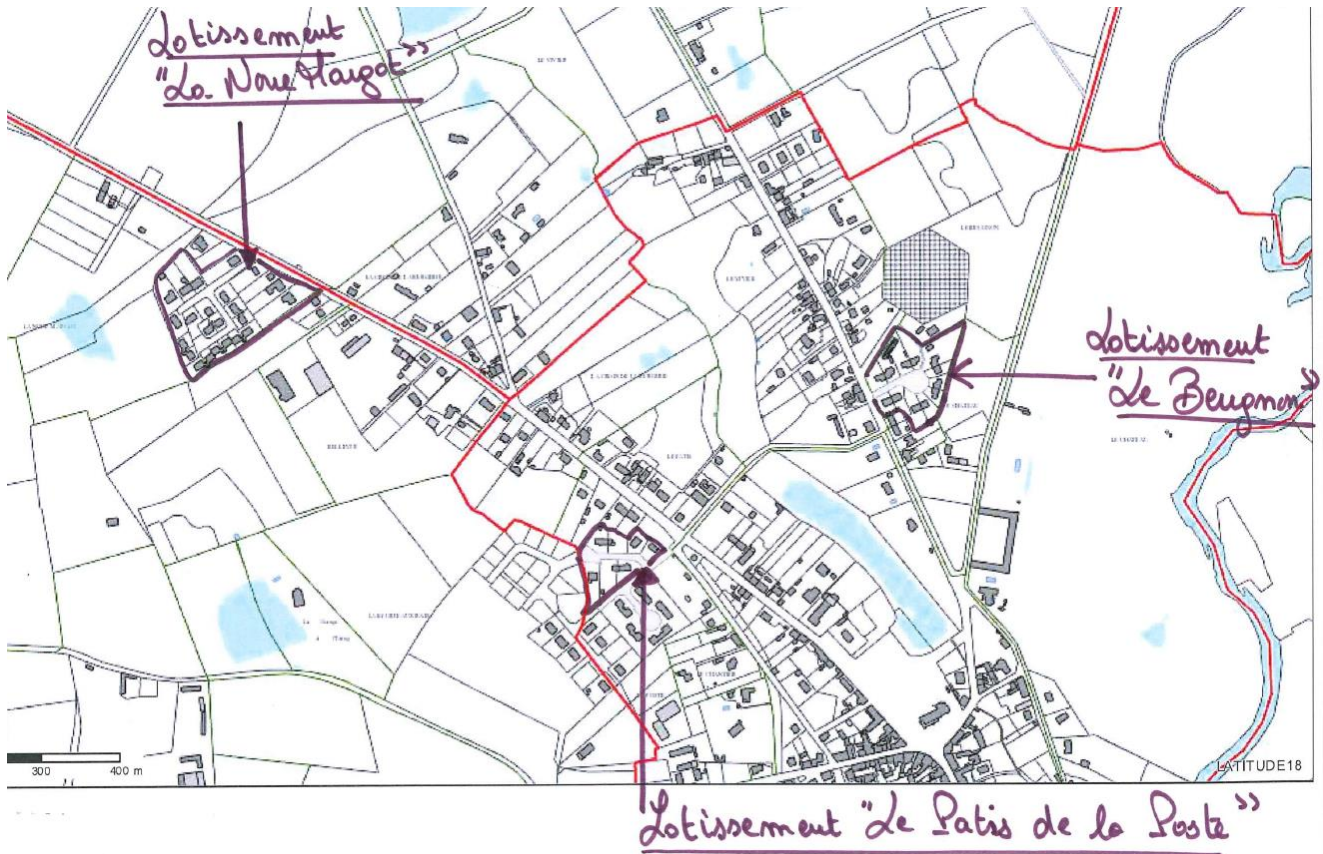
- Le Vivier et Route d'Isdes -RD
77^E



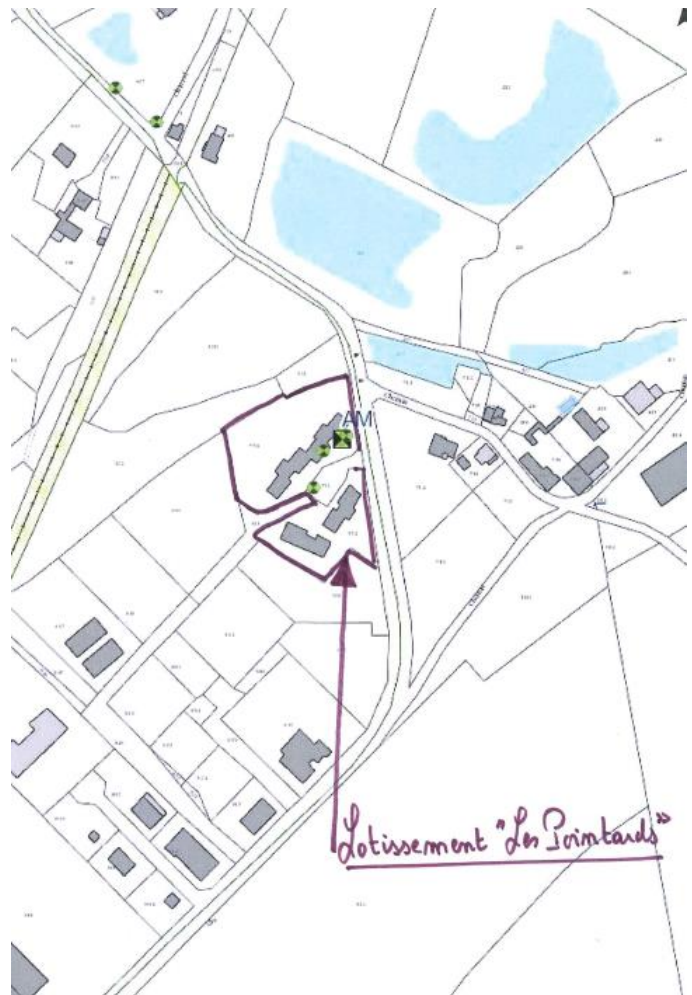
- Chemin de Grandvaux :



- **Lotissement le Beugnon - Lotissement La Noue Margot - Lotissement Le Patis de la Poste :**



- **Lotissement Les Pointards :**



Acte certifié exécutoire
Réception par la Préfète : 26/11/2020
Publication : 26/11/2020

2- Délibération n° 2020-0131

Objet : Avis du Conseil municipal sur la vente d'un logement social appartenant à la S.A. France Loire situé au N°2 Résidence de la Beurte

Denise SOULAT expose au conseil municipal :

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires du 19 octobre 2020 l'informant que l'entreprise SA France Loire souhaite procéder à la vente d'un logement locatif social situé sur la commune au N°2, Résidence de la Beurte.

Considérant que la réduction des logements locatifs sociaux n'affectera pas le parc de logements de ce type sur la Commune,

Denise SOULAT propose d'émettre un avis favorable pour la vente de ce logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **5 Voix POUR et 10 ABSTENTIONS**,

- **ÉMET un avis favorable pour la vente de ce logement social sur la commune au N°2, Résidence de la Beurte,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente décision.**

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

3- Délibération n° 2020-0132

Objet : Tarifs communaux 2021

Denise SOULAT expose au conseil municipal :

La commission des finances s'est réunie le 17 novembre 2020 afin d'examiner les tarifs communaux pour 2021.

Il a été décidé de proposer au conseil municipal les décisions suivantes :

➤ **Salles municipales :**

La commission des finances propose au conseil municipal de ne pas appliquer d'augmentation sur la location des salles pour 2021, compte tenu de la situation sanitaire.

Les tarifs de location des salles sont les suivants :

TARIFS	BRINONNAIS					
		Vin d'honneur	Journée	Week-end (ou 2 jours)	Arrhes Réservation (sauf vin d'honneur)	Caution
Salle Jean Boinvilliers	Été *	110 €	200 €	320 €	150 €	200 €
	Hiver *	140 €	230 €	380 €		
	Sono	15 €			-	-
Mille-Clubs (50 pers. Max)	Été *	60 €	150 €	220 €	100 €	200 €
	Hiver *	70 €	160 €	240 €		

TARIFS	EXTERIEURS					
		Vin d'honneur	Journée	Week-end (ou 2 jours)	Arrhes Réservation	Caution
Salle Jean Boinvilliers	Eté *	200 €	430 €	550 €	150 €	200 €
	Hiver *	230 €	460 €	610 €		
	Sono	15 €			-	-
Mille-Clubs (50 pers. Max)	Eté *	100 €	280 €	350 €	100 €	200 €
	Hiver *	110 €	290 €	380		

*tarif « été » : Du 16 avril au 14 octobre / tarif « hiver » : Du 15 octobre au 15 avril.

Lors de la réservation des salles, il sera demandé les arrhes, ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant tous les dommages occasionnés aux biens loués.

A la remise des clés, il sera demandé le chèque de caution, puis un règlement intérieur sera signé.

Pour le prêt de matériels (chaises/tables), il sera demandé une caution de 100 €, ainsi qu'une attestation d'assurance RC.

Un titre de recettes sera donné aux locataires afin de s'acquitter de leurs dettes.

➤ **Repas de la cantine scolaire et repas à domicile :**

La commission des finances propose, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'uniformiser les tarifs de la cantine scolaire avec la Commune de Clémont, en RPI avec Brinon-sur-Sauldre, à savoir :

○ Repas à la cantine scolaire :

- 3.30 € pour les enfants
- 3.90 € pour les enfants en repas occasionnel
- 4.50 € pour les adultes

Concernant le tarif des repas à domicile, la commission propose de maintenir le tarif suivant :

○ Repas à domicile :

- 6.64 € HT soit 7.00 € TTC pour les repas à domicile.

➤ **Droit de place :**

La commission des finances propose de ne pas augmenter les tarifs pour 2021.

Droit de Place	Tarifs
Déballage hors du marché du dimanche	75 €
Marché du dimanche matin :	
➤ Commerçants Occasionnels (régie)	4 € l'emplacement
➤ Commerçants réguliers	45 € le trimestre 80 € le semestre 150 € l'année
Yann Pizza – Place de l'Eglise – Tous les mercredis soirs	190 € /an

Les titres de recettes seront demandés aux commerçants en début de chaque période (année, trimestre ou semestre).

➤ **Concessions de cimetière :**

La commission des finances propose de ne pas augmenter les tarifs des concessions de cimetière pour 2021.

Types de concessions		Durée	Tarifs
Personnes de la Commune :	Caveaux de 2 m2	30 ans	200 €
		15 ans	150 €
Personnes non imposées sur la Commune	Caveaux de 2 m2	30 ans	350 €
		15 ans	275 €
Columbarium		30 ans	800 €
		15 ans	450 €
Jardin du souvenir : Condition : Toute inscription de nom devra être à l'identique à tous et aux frais du demandeur			Gratuit

➤ **Services :**

La commission des finances propose de ne pas augmenter le tarif des photocopies, à savoir :

- Photocopie Noir et Blanc A4 et A3 : 0.40 €
- Photocopie Couleur : A4 : 1 € et A3 : 2€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE les propositions de la commission des finances concernant tous les tarifs communaux ci-dessus pour 2021.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

4- Délibération n° 2020-0133

Objet : Travaux en régie 2020

Denise SOULAT rappelle que la comptabilisation des travaux en régie permet de restituer à la section de fonctionnement des charges qu'elle a supportées au cours de l'année pour des travaux effectués par des agents communaux et ayant le caractère de travaux d'investissement. Les fournitures sont reprises pour leur montant facturé. Les frais de personnel sont comptabilisés au temps passé avec application d'un barème horaire selon la catégorie de personnel concernée. La référence est la moyenne des salaires et charges versés par grade.

Pour l'année 2020, Madame la 1^{ère} adjointe au Maire propose le barème horaire pour le calcul des frais de personnel :

- 21.00 € / heure

Denise SOULAT présente au conseil municipal les travaux en régie effectués durant l'année 2020 par les agents des services techniques.

BIENS COMMUNAUX	N° inventaire	MONTANT DES FOURNITURES	NOMBRE D'HEURES COUT	TOTAL
Clôture stade	19620033	3 261.07 €	287 h	9 288.07 €
			6 027.00 €	
Poubelles	2010-32	299.55 €	20 h.	719.55 €
			420.00 €	
Installation chauffe-eau Ecole maternelle	196300191	254.16 €	23 h.	737.16 €
			483.00 €	
Installation chauffe-eau Ecole primaire	196300190	32.85 €	28 h.	620.85 €
			588.00 €	
			358.00 heures	
TOTAL		3 847.63 €	7 518.00 €	11 365.63 €

Le montant total de ces travaux, main d'œuvre comprise, s'élève à 11 365.63 €.

Considérant qu'il s'agit de travaux d'investissement, il convient de les transférer à la section d'investissement,

Considérant que les crédits budgétaires ont été ouverts au budget 2020 de la commune,

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire propose d'adopter la liste des travaux en régie indiquée ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE de valider le taux horaire de 21.00 € à appliquer pour les travaux en régie,**
- **DECIDE d'adopter la liste des travaux en régie dont le montant s'élève à 11 365.63 € pour l'année 2020.**

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

5 - Délibération n° 2020-0134

Objet : Réalisation d'un emprunt pour le financement de travaux d'investissement 2020 de la Commune – Choix de l'organisme

Denise SOULAT expose au conseil municipal :

Afin d'assurer le financement des travaux d'investissements de 2020, à savoir principalement les travaux de voiries et le parking du Mille-Clubs, la climatisation de la cantine, l'achat de deux véhicules il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 140 000 € comme prévu dans le budget primitif.

Deux établissements bancaires ont été contactés, le Crédit Agricole Centre Loire et la Caisse d'Epargne Loire Centre.

La commission des finances s'est réunie le 17 novembre 2020, afin d'étudier les deux offres. Elle propose de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre Val de Loire.

Denise SOULAT demande au conseil municipal d'accepter le choix de l'organisme financier retenu par la commission des finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2337-3,

Vu le budget primitif 2020,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par le Crédit Agricole Centre Loire et des conditions générales des prêts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 14 Voix POUR et 1 ABSTENTION**,

➤ **DECIDE**

✓ **Article 1^{er} :**

Pour financer les dépenses d'investissements du budget communal 2020, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire un prêt à moyen terme Taux fixe Echéances constantes Cotation Gissler 1A de 140 000 € (cent quarante mille euros) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant : 140 000 €**
- **Durée : 6 ans**
- **Frais de dossier : 0,10% soit 140.00 €**
- **Taux : fixe**
- **Périodicité : trimestrielle**

- **Une première mise à disposition des fonds de 10% minimum devra être effectuée au plus tard le 23 février 2021. En outre, la mise à disposition totale des fonds devra intervenir au plus tard 1 an après la première réalisation. Passée cette date, aucune autre demande de réalisation ne pourra être effectuée.**

- **Le montant du prêt n'ayant pas fait l'objet d'une mise à disposition sera automatiquement annulé, sans qu'il soit besoin pour le prêteur de respecter le moindre formalisme.**

- **Remboursement anticipé total ou partiel possible lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts.**

Durée	Taux	Echéance constante	Coût total des intérêts
24 T	0,37 %	5 901,02 €	1 624,49 €

✓ **Article 2 :**

La commune de Brinon sur Sauldre s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

✓ **Article 3 :**

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

Objet : Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux

Denise SOULAT expose au conseil municipal :

En 2017, il avait été déposé un projet, auprès du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, afin de procéder à la rénovation thermique des bâtiments communaux, à savoir les écoles primaires et maternelle, la cantine scolaire, la bibliothèque et la Maison de la Pêche, en vue de réduire les charges de fonctionnement de la Commune.

Le rabaissment des plafonds a été réalisé auparavant, il y a lieu de poursuivre ces travaux d'économie d'énergie, par le remplacement de toutes les menuiseries (portes et fenêtres) de chacun des bâtiments.

Ce projet avait été décalé dans le temps, compte tenu d'autres travaux qui sont venus se greffer dans le budget communal.

Ce projet a été, de nouveau, budgétisé en 2020.

En août 2020, trois architectes ont été contactés et seulement un a répondu à notre demande.

Mme Sylvie Clament, architecte DPLG, de Vierzon a fait une proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour ces travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux.

Pour 5 bâtiments communaux, Mme Sylvie Clament propose, pour les missions PRO, ACT, VISA et AOR, un taux de 6.90 % HT du montant HT des travaux qui sera défini à l'issue de la phase PRO.

Un diagnostic de performance énergétique est aussi obligatoire à réaliser dans les bâtiments avant tout début de travaux. Celui-ci sera réalisé prochainement par la société SOCOTEC.

Les demandes de subventions et le plan de financement seront délibérés au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

- **ACCEPTE le projet de travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux, à savoir les écoles primaires et maternelle, la cantine scolaire, la bibliothèque et la Maison de la Pêche ;**
- **ACCEPTE la proposition de Mme Sylvie Clament, architecte DPLG - 7 Rue du Dr Roux -18100 VIERZON, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux, à savoir un taux de 6.90 % HT du montant HT des travaux qui sera défini à l'issue de la phase PRO ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 26/11/2020

Publication :26/11/2020

Objet : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de « Revitalisation et d'aménagement du centre bourg »

Denise SOULAT expose au conseil municipal :

Le Conseil Municipal a choisi le 15 novembre 2015 par délibération N°2017-112, l'EIRL Rodolphe Chemière de Bourges pour la réalisation d'une étude sur le projet des travaux de « revitalisation et

d'aménagement du centre bourg » dans le cadre du Contrat de Ruralité Sancerre Sologne.

Cette étude a été financé à hauteur de 80% par l'Etat dans le cadre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local).

La municipalité a décidé d'attendre le renouvellement du conseil municipal pour poursuivre ce projet et démarrer les travaux.

Le projet a été présenté aux élus lors de la commission générale du 29 septembre 2020 où ceux-ci ont pu apporter leurs idées et observations.

Il y a lieu maintenant de poursuivre le projet en phase travaux et de signer l'acte d'engagement avec le maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet de travaux de « revitalisation et d'aménagement du centre bourg », suivant la proposition de 2017, lors de la phase d'étude.

L'EIRL Rodolphe Chemière propose au conseil municipal un forfait de rémunération de 56 800.00 € HT soit 68 280.00 € TTC pour effectuer cette mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg, à savoir les études d'Avant-Projet (AVP), les études Projet (PRO), le dossier de consultation des Entreprises (DCE), l'Analyse des Offres (AO), le VISA, la Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux (DECT) et le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE).

Denise SOULAT propose de signer l'acte d'engagement avec l'EIRL Chemière en tant que maître d'œuvre pour le projet de travaux de « revitalisation et aménagement du centre bourg ».

Les demandes de subventions et le plan de financement seront délibérés au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

- **ACCEPTE le projet de travaux de « la revitalisation et l'aménagement du centre bourg » ;**
- **ACCEPTE la proposition de l'EIRL Rodolphe Chemière, architecte paysagiste concepteur DPLG – 55 Avenue Carnot -18000 BOURGES, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de revitalisation et d'aménagement du centre bourg, pour un montant de 56 800.00 € HT soit 68 280.00 € TTC ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

8 - Délibération n° 2020-0137

Objet : Convention de réalisation et d'entretien des aménagements urbains créés et existants sur le domaine public de la RD 77 entre la Commune de Brinon-sur-Sauldre et le Conseil Départemental du Cher

Denise SOULAT expose au conseil municipal :

La Commune de Brinon-sur-Sauldre a souhaité s'engager dans des travaux de revitalisation et d'aménagement de centre bourg, notamment sur la route départementale 77.

Le projet de revitalisation et d'aménagement du centre bourg envisagé par la Commune porte sur la requalification de la route de Chaon (RD77) depuis l'entrée du village au niveau du château d'eau jusqu'à la place de l'église. La RD77 constitue l'un des axes majeurs du village et de son fonctionnement. Il irrigue les deux écoles, la mairie, la bibliothèque et l'église, et dessert de nombreux commerces situés plus au sud.

Enfin, jouxtant l'étang communal, il offre une vision particulièrement qualitative du village, grâce à un accès direct au parc et à la pièce d'eau.

L'objectif de ces aménagements étant de ré équilibrer les usages soit :

- Ralentir la circulation
- Organiser et intégrer le stationnement
- Sécuriser les piétons
- Créer de vraies places urbaines
- Améliorer le parc végétal du centre bourg.

Le projet d'aménagement de la route de Chaon consiste à une réfection totale de la voirie (chaussée) du Château d'eau à l'Eglise, un réaménagement des trottoirs et bordures (cheminement et stationnement) et la sécurisation des abords des écoles, cantine scolaire, bibliothèque et Mairie.

Il sera également précédé au préalable de toute la dissimulation des « réseaux secs » (télécommunication, alimentation en énergie électrique, éclairage public...).

La convention a pour objet de fixer les modalités de la réalisation et d'entretien des travaux d'aménagements urbains exécutés par la Commune sur le domaine public routier départemental (DPRD) et l'entretien ultérieur des ouvrages dans l'emprise de l'opération « revitalisation et aménagement du centre bourg » dans la Commune de Brinon-sur-Sauldre, sur la RD77 ; le département assurant la réfection de la couche de roulement de la RD77.

La convention détermine également les attributions et responsabilités respectives de la Commune et du département concernant les aménagements existants réalisés sur la RD77 en traversée d'agglomération de la Commune de Brinon-sur-Sauldre.

La présente convention permet à la Commune de prétendre à l'attribution du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), conformément à l'article L 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La convention sera établie par le Conseil Départemental du Cher, service des routes, et proposée à Monsieur le Maire pour signature.

Denise SOULAT demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention avec le Conseil Départemental afin de fixer toutes les modalités de réalisation et d'entretien des aménagements urbains créés et existants sur le domaine public de la RD 77, lors de l'opération de « revitalisation et d'aménagement du centre bourg ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention entre la Commune de Brinon-sur-Sauldre et le Conseil Départemental du Cher afin de fixer toutes les modalités de réalisation et d'entretien des aménagements urbains créés et existants sur le domaine public de la RD 77, lors de l'opération de « revitalisation et d'aménagement du centre bourg ».**

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 26/11/2020

Publication :26/11/2020

9 - Délibération n° 2020-0138

Objet : Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique unique concernant la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général dans le cadre du projet de programme d'actions 2020-2025 sur les bassins versants de la Grande Sauldre et de la Petite Sauldre dans le Cher et le Loir-et-Cher

Denise SOULAT expose au conseil municipal :

Dans le cadre de son programme d'actions 2020-2025 sur les bassins versants de la Grande et de la Petite Sauldre, le Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et leurs Affluents (SYRSA) a déposé une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau comprenant une déclaration d'intérêt général. Ce dossier nécessite l'organisation d'une enquête publique, qui se déroule entre le 2 novembre et le 3 décembre. L'avis de la Commune est sollicité dans le cadre de cette enquête publique.

Le projet du SYRSA s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) entre le SYRSA et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce Contrat Territorial des Milieux Aquatiques, d'une durée de 6 ans, porte sur des actions de restauration de la qualité morphologique des rivières du bassin de la Grande Sauldre et de la Petite Sauldre avec une attention particulière pour la continuité écologique (continuité piscicole et sédimentaire). Ces actions ont pour objectif principal d'améliorer la qualité morphologique des rivières des bassins des Sauldres pour répondre aux prérogatives de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) : un des objectifs de cette directive étant l'atteinte du « bon état écologique » des masses d'eau à court terme et le rétablissement de la continuité écologique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.181-13, et R.181-38

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Cher en date du 13/10/2020 sollicitant l'avis de la Commune sur la demande d'autorisation environnementale, au regard des incidences environnementales sur son territoire, et sur la déclaration d'intérêt général d'autre part.

Considérant l'intérêt pour le territoire communal de voir se mettre en œuvre un contrat territorial des milieux aquatiques pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau et le rétablissement de la continuité écologique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **14 Voix POUR et 1 ABSTENTION**,

- **EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et à la déclaration d'intérêt général dans le cadre du projet de programme d'actions 2020-2025 sur les bassins versants de la Grande et de la Petite Sauldre sollicitées par le Syndicat mixte de Renaturation des Sauldres et leurs Affluents (SYRSA)**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cet avis à la Direction Départementale des Territoires du Cher.**

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Denise :

- Informe le conseil municipal que la commission des finances s'est réunie le mardi 17 novembre afin de faire un point sur les comptes de la Commune à quelques jours de la fin d'année, ainsi que sur les propositions d'emprunts. Tous les conseillers municipaux ont reçu le compte-rendu de cette commission.

- Informe le conseil municipal que la prochaine commission du personnel communal aura lieu le mardi 9 décembre à 19h00 en mairie.
- Informe le conseil municipal que la commission communication s'est réunie le lundi 23 novembre afin de préparer la parution du prochain caquetoir. Elle fait un bref compte-rendu de la réunion.
- Informe les conseillers municipaux sur un point de l'ordre du jour du dernier conseil communautaire, à savoir « l'organisation de la collecte des déchets ménagers dans le prochain marché de collecte à compter du 1^{er} septembre 2021 ». Un sondage auprès de la population a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, afin de connaître l'avis de la population, sur le type de collecte qu'elle souhaite à l'avenir (lien : <https://www.sauldre-sologne.fr/>). Ce sondage sera également distribué dans les boîtes aux lettres des habitants dans les prochains jours pour qu'ils puissent donner leur avis en mode « papier ». Il pourra être renvoyé à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne ou déposé à la Mairie, ou renvoyé par mail (accueil.mairie@ville-brinon.fr).

❖ Catherine :

- Informe le conseil municipal qu'elle s'est rendue le mardi 10 novembre au conseil d'école. Elle fait un bref compte-rendu aux conseillers municipaux.
- Informe le conseil municipal que l'accueil de loisirs des vacances d'octobre s'est bien déroulé. 13 enfants ont fréquenté la structure et le projet de court métrage a beaucoup plu aux enfants.

❖ Gérard :

- Informe le conseil municipal qu'il a demandé un devis pour l'installation d'un kiosque en face l'école maternelle, à intégrer avec le projet de revitalisation et d'aménagement du centre bourg.
- Informe le conseil municipal que le service technique pose actuellement les illuminations sur le pont de la Sauldre.
- Informe le conseil municipal que les travaux de peinture de la toiture de la Salle Jean Boinvilliers ne seront programmés qu'au printemps prochain, étant donné que le facteur « météo » est primordial dans ces travaux.

❖ Patrick :

- Informe les conseillers municipaux qu'il s'est rendu à l'assemblée générale du Domaine du Ciran. Il apporte plusieurs informations sur le sujet. Il rappelle également que la Commune participe financièrement aux activités du Domaine du Ciran, et de ce fait les habitants peuvent avoir une réduction de 50 % sur les activités payantes (sous réserve d'apporter un justificatif de domicile).
- Informe les conseillers municipaux que la commission tourisme s'est réunie le mardi 20 octobre 2020. Il a été décidé du choix des photos pour les cartes postales à réaliser. Un second RDV sera pris afin de revoir d'autres photos.

❖ Michel :

- Demande quand seront installées les décorations de Noël dans le village.

- ❖ Marie :
 - Aucune question et information.
- ❖ Michèle :
 - Informe le conseil municipal qu'elle se rendra le mercredi 9 décembre prochain à une réunion du SEBB à Bracieux.
- ❖ Séverine :
 - Aucune question et information.
- ❖ Christian :
 - Aucune question et information.
- ❖ Jacques :
 - Aucune question et information.
- ❖ Sonia :
 - Informe le conseil municipal du retour très positif d'une personne sur le changement de prestataire pour la distribution des repas à domicile.
- ❖ Jean-Philippe :
 - Aucune question et information.
- ❖ Hélène :
 - Aucune question et information.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.

**Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,
Et, ont signé au registre les membres présents,**

**Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 27 Novembre 2020
Certifié affiché le 27 Novembre 2020,**

**Pour Le Maire,
L'Adjointe déléguée
Denise SOULAT**